Nations Unies A/66/168

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2011
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
russe

Soixante-sixième session
Point 98 l) de l'ordre du jour provisoire*
Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 65/52 de l'Assemblée générale, examine l'évolution récente du renforcement, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de la relation entre le désarmement et le développement. Il présente en outre les renseignements communiqués par les gouvernements à ce sujet.

* A/66/150.

11-42545 (F) 140911 140911

Merci de recycler

I. Introduction

1. Au paragraphe 1 de la résolution 65/52 de l'Assemblée générale intitulée « Relation entre le désarmement et le développement », l'Assemblée a souligné le rôle central que jouait l'Organisation des Nations Unies dans la relation entre le désarmement et le développement et prié le Secrétaire général de renforcer encore le rôle de l'Organisation dans ce domaine. Au paragraphe 2, elle a prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement[1].

2. En outre, aux paragraphes 6 et 7 de cette résolution, elle a invité à nouveau les États Membres à communiquer au Secrétaire général des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-sixième session, de l'application de ladite résolution. Le présent rapport est soumis pour faire suite à cette demande.

3. Le 31 mars 2011, le Secrétariat a adressé aux États Membres une note verbale pour solliciter leur avis. Au moment de l'établissement du présent rapport, les États suivants avaient répondu : Cuba, Équateur, Guatemala, Guyana, Liban, Mexique, Portugal, Qatar, Ukraine et Zambie. Les informations fournies sont présentées à la section III ci-après.

II. Renforcement du rôle de l'ONU dans la relation entre le désarmement et le développement

4. Au cours des 15 dernières années, un certain nombre d'initiatives, d'instruments et de programmes de l'ONU et d'autres entités, prenant clairement en considération le lien entre le désarmement, la réglementation des armements et le développement, ont vu le jour. On citera par exemple les mesures prises pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et ses conséquences et contre l'instabilité causée par la violence armée et le contrôle insuffisant des autres armes et munitions classiques. La Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions constituent elles aussi d'importantes initiatives liées au développement dans le domaine du désarmement.

5. Les précédents rapports sur la relation entre le désarmement et le développement présentés à l'Assemblée par le Secrétaire général constituaient un tour d'horizon de l'évolution des débats et initiatives sur la question du début de la guerre froide XXI^{e} siècle[2]. Il faut retenir en particulier que le détournement des ressources humaines et économiques mondiales en faveur de l'armement est reconnu depuis longtemps comme une cause de la persistance du sous-développement. Le fait que les dirigeants mondiaux aient reconnu en 2005 que « le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient

[1] Voir A/59/119.

[2] A/64/153 et A/65/132.

interdépendants et se renforçaient mutuellement » montre bien que la relation entre désarmement et développement reste tout à fait d'actualité[3].

6. Dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, l'ONU, par l'intermédiaire de ses divers mécanismes de coordination – tels que l'Équipe de lutte antimines de l'ONU, le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères et le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration – vise à faire en sorte que la relation entre le désarmement et le développement soit dûment et effectivement prise en compte, et ce avec la participation de tous les acteurs pertinents au sein du système des Nations Unies.

7. Le présent rapport fournit des informations sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général sur la question.

8. Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue à New York du 20 au 22 septembre 2010, plus de 60 États ont débattu de la violence armée et de son incidence néfaste sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souligné que la violence et la criminalité faisaient obstacle à la productivité et à la croissance économique et empêchaient les États Membres d'atteindre leurs objectifs de développement.

9. Le Conseil de sécurité a organisé le 11 février 2011 un débat public sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement. Dans la déclaration présidentielle publiée à l'issue du débat, le Conseil a noté « que, pour mener à bien les multiples activités que peut prévoir le mandat d'une opération de maintien de la paix, qu'il s'agisse de la réforme du dispositif de sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de l'instauration de l'état de droit ou de la défense des droits de l'homme, il est indispensable d'adopter une perspective tenant compte de l'étroite corrélation qui existe entre sécurité et développement »[4]. Le 19 avril 2011, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2011/255), qui appelle tout particulièrement l'attention sur la corrélation entre violence armée et développement.

10. La réunion ouverte à tous experts gouvernementaux pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue à New York en mai 2011. L'importance du caractère indissociable du désarmement et du développement a été tout particulièrement soulignée pendant les débats sur l'aide internationale et le renforcement des capacités et l'accent a été mis en particulier sur la nécessité d'améliorer les capacités de mise en œuvre des États Membres, afin de leur permettre de remonter efficacement la filière des armes illégales jusqu'à leur point de détournement, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité des communautés. La mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que de l'Instrument international relatif au traçage, fera l'objet d'un examen plus approfondi lors de la Conférence d'examen du Programme d'action qui se tiendra du 27 août au 7 septembre 2012.

11. L'ONU s'efforce par ailleurs d'être mieux à même de fournir des orientations générales, des programmes et des conseils efficaces sur les moyens d'empêcher la

---

[3] Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 9.

[4] S/PRST/2011/4.

prolifération incontrôlée des armes légères et leur usage abusif à ses propres entités, fonds et programmes présents sur le terrain, ainsi qu'aux États Membres. Une série de normes internationales sur le contrôle des armes légères et des directives techniques internationales sur les munitions, en cours d'élaboration (ces dernières, en application du paragraphe 7 de la résolution 63/61 de l'Assemblée générale), compléteront les actuelles Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration et Normes internationales de la lutte antimines.

12. En outre, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, l'Organisation a tenu une série de séminaires régionaux dans le cadre de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement : au Guatemala (du 16 au 18 novembre 2010), au Népal (du 16 au 18 mars 2011) et à Nairobi (du 23 au 25 février 2011). Ces séminaires avaient pour but d'encourager le débat et la mise en commun de données d'expérience au niveau régional, d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de réduction de la violence armée et d'identifier les pratiques prometteuses et novatrices. Ils s'inscrivaient dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration qui se tiendra à Genève les 31 octobre et 1er novembre 2011.

13. Les préparatifs de l'organisation de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes ont commencé et la première réunion du Comité préparatoire s'est tenue en juillet 2010. Deux autres réunions de ce type ont été organisées en 2011. L'incidence néfaste des transferts d'armes non réglementés sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme est souvent revenue dans la discussion. La Conférence, qui se tiendra en juillet 2012, est convoquée dans le but d'élaborer un instrument juridiquement contraignant qui mette en place des normes communes internationales aussi élevées que possible dans le domaine du transfert des armes classiques.

14. La dixième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Genève du 29 novembre au 3 décembre 2010, a mis en avant les progrès réalisés du point de vue du développement, dans la mise en œuvre de ce traité. Les États parties, soulignant le rôle de la Convention dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ont réaffirmé leur volonté de continuer à promouvoir l'inclusion des activités de lutte antimines dans les programmes de développement en cours en tant que priorité des initiatives locales, nationales et internationales de développement. Ils sont convenus par ailleurs d'étudier de façon plus approfondie la question de l'aide aux victimes, dans le contexte plus vaste des services sociaux, de la santé, du développement, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

15. À la première Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, en octobre 2010, les États ont adopté la Déclaration de Vientiane, dans laquelle ils ont souligné que les armes à sous munitions menaçaient gravement la paix, la sécurité humaine et le développement. Les restes d'armes à sous-munitions avaient de graves conséquences sur les personnes affectées et leurs communautés et entravaient fortement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élimination de la pauvreté et le développement social et économique[5]. À l'ouverture de l'Assemblée, l'ONU, représentée par la Vice-

[5] CCM/MSP/2010/WP.1, par. 4.

Secrétaire générale, a souligné qu'après le succès de la codification de l'interdiction des armes à sous-munitions, il importait de prendre des mesures concernant deux autres questions de sécurité ayant des conséquences d'ordre humanitaire et des incidences sur le développement : premièrement, les mines antivéhicules, qui continuent de faire des morts et posent les mêmes problèmes que les armes à sous-munitions pour le relèvement et le développement; deuxièmement, le recours à des armes explosives dans les zones peuplées, qui entraîne de graves souffrances pour les civils et entrave aussi le développement.

16. Les États Membres ont continué de fournir des renseignements à l'ONU dans le cadre de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires. En 2010-2011, pour la première fois depuis sa création en 1980, un groupe d'experts gouvernementaux a été constitué pour examiner son application et en poursuivre l'élaboration. Dans son rapport, le Groupe a formulé des recommandations visant à adapter le modèle existant aux nouvelles réalités militaires et à la situation actuelle en matière de sécurité (voir A/66/89).

III. Renseignements communiqués par les gouvernements

Cuba

[Original : espagnol]
[29 juin 2011]

Malgré la grave crise économique et environnementale mondiale, les dépenses militaires n'ont pas diminué mais au contraire connu une croissance chaque année plus rapide. Au cours de la dernière décennie, les dépenses d'armement ont augmenté de 49 %, atteignant la somme astronomique de 1,5 billion de dollars. Un pays est à lui seul responsable de près de la moitié des dépenses militaires mondiales.

Alors que des dizaines de millions d'êtres humains périssent victimes de la pauvreté et de maladies évitables et curables, des guerres injustifiables continuent d'être menées, comme dans le cas de la Libye aujourd'hui. Ces guerres ne sont jamais une solution et font toujours des milliers de morts parmi les civils, que l'on désigne scandaleusement par l'expression « dommages colatéraux ».

Les forces armées sont grandes consommatrices de multiples ressources et réserves non renouvelables d'énergie et de matières premières. Il est évident que la consommation de matières premières à des fins militaires, plus encore que la consommation de ressources en général, est avant tout le fait des grandes puissances militaires.

Les activités militaires et connexes absorbent une grande partie du potentiel scientifique et technologique. On estime actuellement qu'à l'échelle mondiale, environ 25 % des scientifiques travaillent pour le secteur militaire. En outre, on a calculé qu'à peu près 40 % des dépenses totales de recherche-développement depuis la Seconde Guerre mondiale ont été destinées à des fins militaires.

Les effets économiques des dépenses militaires sont encore plus négatifs pour les pays en développement que pour les pays les plus avancés. Pour chaque dollar

dépensé en armements dans les pays en développement, il a été prouvé que l'investissement intérieur diminuait d'environ 25 cents. Les importations d'armes creusent le déficit commercial des pays en développement. Dans certains pays du tiers monde, elles représentent presque 50 % du déficit commercial.

Si l'on compare le montant des ressources engagées dans la course aux armements à celui dont ce qu'il est convenu d'appeler le tiers-monde a besoin pour se développer, on voit bien combien le gâchis est immense.

Depuis 1960, les pays riches ont investi au moins 15 billions de dollars dans la fabrication d'armes (soit environ 334 milliards de dollars par an), alors qu'ils n'ont consacré que 2,6 billions de dollars à l'aide au développement des pays pauvres (un peu moins de 58 milliards de dollars par an). En d'autres termes, les pays riches ont investi au moins six fois plus dans la fabrication d'armes que dans l'aide au développement. À ce rythme, les pays en développement devraient donc attendre 260 ans (plus de deux siècles et demi) pour recevoir une aide équivalente à la somme que les pays industrialisés ont dilapidée en dépenses militaires en seulement 45 ans (même pas un demi-siècle).

Les ressources actuellement consacrées aux armements pourraient être utilisées pour lutter contre l'extrême pauvreté dont souffrent 1,4 milliard de personnes; nourrir les plus d'un milliard d'individus qui ont faim dans le monde; empêcher, chaque année, 11 millions d'enfants de mourir de faim ou de maladies évitables; ou apprendre à 759 millions d'adultes illettrés à lire et écrire.

L'augmentation des dépenses militaires en elle-même suscite la méfiance et est une source de préoccupation légitime au plan international. Nous ne pouvons rester les bras croisés alors que les dépenses militaires mondiales continuent d'être bien supérieures aux fonds alloués à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut prendre d'urgence des mesures face à cette situation.

Cuba propose à nouveau de créer un fonds des Nations Unies, auquel les États Membres verseraient au moins la moitié du montant de leurs dépenses militaires actuelles, en vue de répondre aux besoins des pays pauvres en matière de développement économique et social. Une telle initiative qui, outre ses bienfaits évidents, aurait pour valeur ajoutée de renforcer la confiance, jouerait un rôle décisif dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Cuba renouvelle par ailleurs son soutien au Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement tenue en septembre 1987, par lequel la communauté internationale s'est engagée à allouer au développement socioéconomique une partie des ressources libérées par le désarmement. Cuba réaffirme également qu'elle est favorable à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'application des recommandations figurant dans les résolutions de cette dernière.

Cuba estime que la détérioration des conditions de vie dans le monde due au réchauffement climatique ainsi que l'existence d'armes nucléaires sont les principales menaces à la survie de l'espèce humaine. L'explosion de ne serait-ce qu'une fraction du gigantesque arsenal nucléaire mondial – une centaine d'ogives – donnerait naissance en quelques heures à un hiver nucléaire.

Même si la guerre froide est terminée, on compte toujours 22 600 armes nucléaires. D'après l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, près de la moitié de ces armes sont prêtes à servir immédiatement. La simple existence de ces armes et les doctrines qui justifient leur possession et leur usage constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le désarmement nucléaire est et doit rester la première priorité du désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés, dont les membres ont toujours joué un rôle de premier plan dans les mesures et initiatives visant à débarrasser la planète des armes nucléaires dans des délais précis, a réaffirmé son engagement en faveur du désarmement nucléaire en approuvant la déclaration sur la question adoptée lors de la seizième Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue à Bali du 23 au 27 mai 2011.

Équateur

[Original : espagnol]
[17 mai 2011]

Évaluation réalisée par le Secrétariat national pour la planification et le développement (SENPLADES)

Les observations ci-après sont formulées en réponse au mémorandum n° MRECI-SOIS-2011-0120-O qui requiert, suite à l'examen de la résolution 65/52 de l'Assemblée générale intitulée « Relation entre le désarmement et le développement », des commentaires sur celle-ci, en particulier sur les mesures prises pour « consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements ».

Les rapports internationaux consacrés aux dépenses d'armement ont conclu que celles-ci avaient augmenté partout dans le monde au cours des dernières années, entravant les efforts de désarmement des organismes internationaux. Cette situation résulte d'un accroissement des investissements dans les dépenses d'armement qui s'est accompagné d'une aggravation des problèmes sociaux et a entravé encore davantage les processus de développement mis en place par les États.

Figure I
Dépenses d'armement/produit intérieur brut de l'Équateur par rapport à la moyenne sud-américaine durant la période 2000-2010

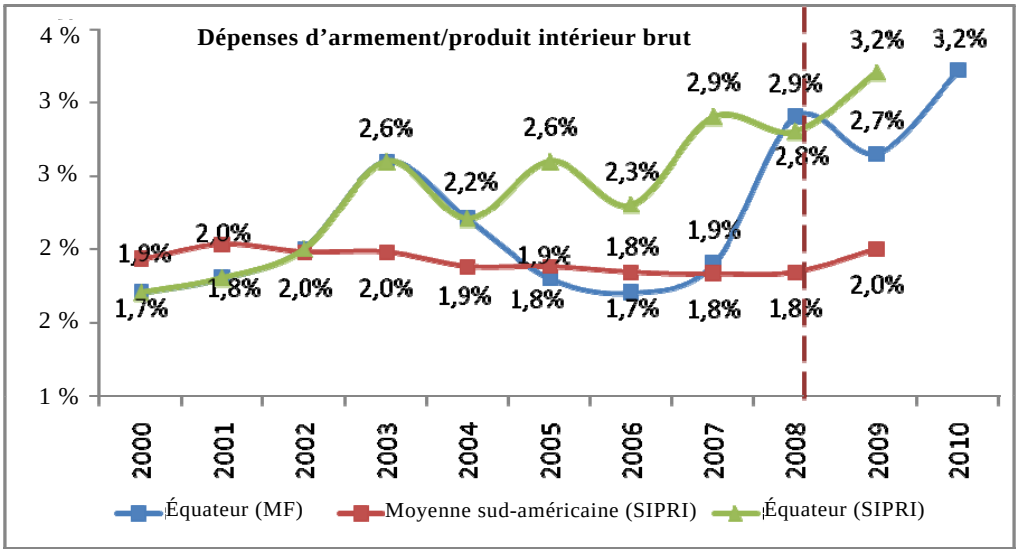

Source : Dépenses d'armement de l'Équateur, Ministère des Finances (MF); moyenne sud-américaine, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI).

Le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) a publié un rapport alarmant qui fait état d'une augmentation sans précédent des dépenses d'armement en Amérique du Sud, lesquelles ont atteint 63,3 milliards de dollars en 2010.

En dépit de la situation régionale et mondiale, l'Équateur s'est proclamé territoire pacifique dans sa Constitution de 2008 qui pose le désarmement universel comme principe sous-tendant les relations internationales et dénonce la fabrication et l'utilisation des armes de destruction massive (art. 416). Cela préfigure la position de l'Équateur et son appui aux objectifs de désarmement fixés par les organismes internationaux, et plus particulièrement à l'action de l'ONU dans ce domaine.

Il convient de noter que le principal instrument de planification du pays, le Plan national pour le bien-être social, établit des principes directeurs qui étayent la position exposée ci-dessus. Par exemple, l'objectif national n° 5 de cet instrument s'intitule « Garantir la souveraineté et la paix et faire progresser la participation stratégique à l'échelle mondiale ainsi que l'intégration de l'Amérique latine ». En référence à cet objectif, des lignes politiques ont été définies en vue de créer une culture de la paix dans le pays et d'instaurer la coexistence pacifique tant à l'intérieur des frontières nationales qu'avec les autres pays.

Il devrait être entendu que le contraire de l'insécurité n'est pas la sécurité mais plutôt la coexistence et la cohésion sociale assorties de l'exercice des droits existants. La lutte contre la pauvreté est par conséquent un volet essentiel de la prévention de l'accroissement des inégalités sociales et des achats d'armes destinés à protéger les biens privés.

Figure II
Tendances observées en matière de pauvreté de revenu durant la période 2006-2010

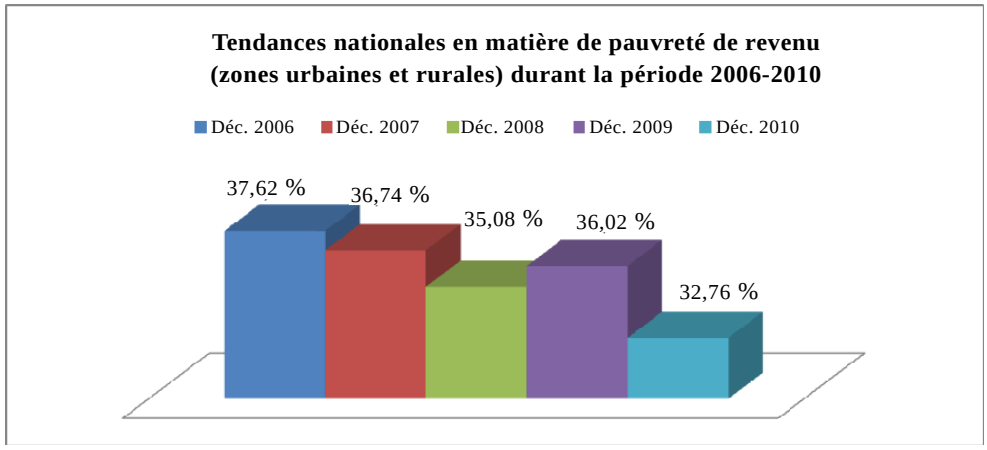

Source : Police nationale.
Création : SENPLADES.

À cet égard, l'Équateur a accompli d'importants progrès dans la lutte contre l'un des pires maux de la planète, qui résulte de toute une série de facteurs. Les tendances observées en matière de pauvreté de revenu, qui se fondent sur des paramètres liés à la satisfaction des besoins élémentaires, sont très encourageantes pour le pays. La baisse de cinq points du niveau de la pauvreté nous incite à poursuivre les objectifs fixés, conformément aux lignes politiques définies par le Gouvernement.

En outre, l'augmentation des investissements publics a permis à des secteurs atones depuis des années de se redresser. Les infrastructures d'éducation et de santé et le réseau routier, qui étaient dans un état déplorable, sont de nouveau utilisables. Pour la première fois en 20 ans, priorité a été donnée aux dépenses sociales plutôt qu'à la réduction de la dette extérieure.

Figure III
Investissements publics en Équateur durant la période 2000-2010
(En millions de dollars des États-Unis)

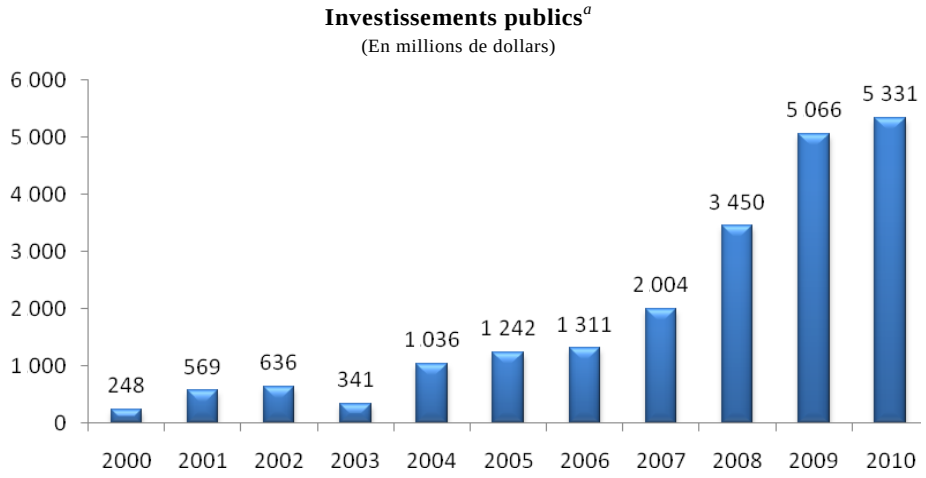

Source : Système intégré de gestion financière (e-SIGEF), Ministère des finances.
Création : SENPLADES.

[a] À l'exclusion des transferts en provenance du Trésor public.

La sécurité et son rôle dans le désarmement de la population

L'État doit être considéré comme l'entité chargée d'édicter des règles en matière de sécurité publique. Afin de s'acquitter de cette tâche, l'Équateur a commencé par promouvoir le désarmement des personnes privées afin de maintenir les espaces publics exempts de violence et d'assurer, de façon générale, une coexistence empreinte de civisme.

Figure IV
Nombre de délits contre des personnes ou des biens à l'échelle nationale en 2008, 2009 et 2010

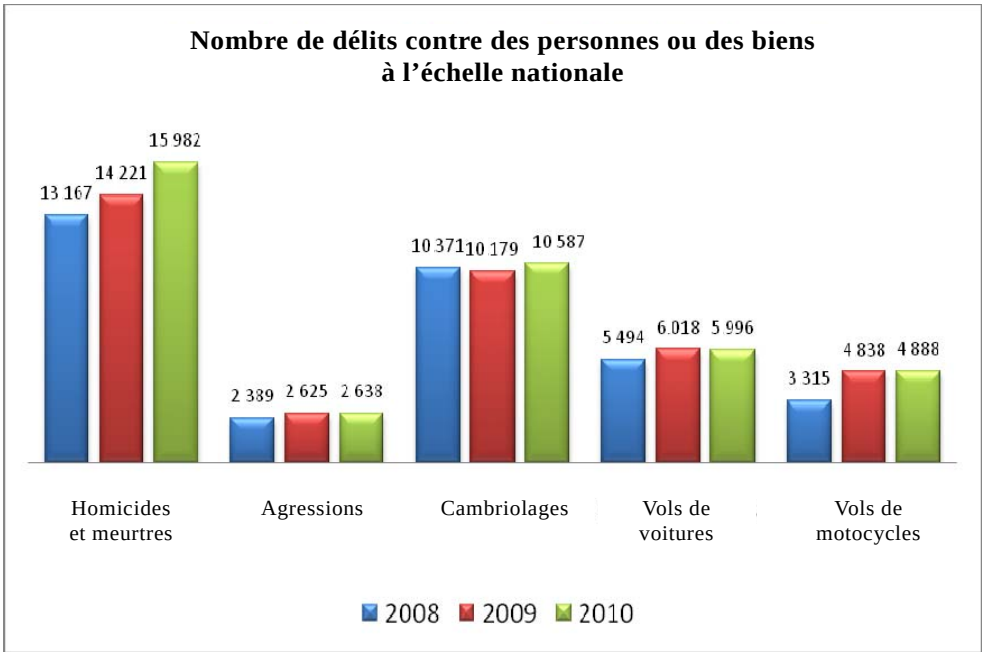

Source : Police nationale.
Création : SENPLADES.

Les chiffres révèlent une augmentation des cas de violence au cours des deux dernières années. La mise au point d'initiatives d'intérêt général visant à promouvoir de nouvelles pratiques en matière de sécurité et les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre a donc été prioritaire.

L'objectif premier de la nouvelle loi sur le contrôle des armes, votée en 2009, est de limiter le nombre de permis de possession et de port d'armes afin de désarmer la population de façon progressive et avec diligence. À cette fin, le nombre d'agents de la force publique a été revu à la hausse, ce qui a permis d'obtenir les résultats suivants :

Tableau
Saisies d'armes à feu en 2008, 2009 et 2010

Type d'intervention	*2008*	*2009*	*2010*[a]
Saisies d'armes à feu	4 038	4 513	5 609
Démantèlement de bandes armées	301	416	498

Source : Police nationale.
Création : SENPLADES.

[a] Septembre 2010.

La restructuration des forces de police, leur formation et la nouvelle répartition des agents à travers le pays visent à transformer la manière actuelle d'envisager la lutte contre la criminalité. Dans le cadre de l'une des mesures adoptées, les agents ont été répartis différemment par secteur et par commissariat. Le plan ci-dessous de la ville de Quito montre comment il est prévu de traiter les problèmes de sécurité à l'échelle des quartiers.

Figure V
Répartition des commissariats par quartier dans la ville de Quito

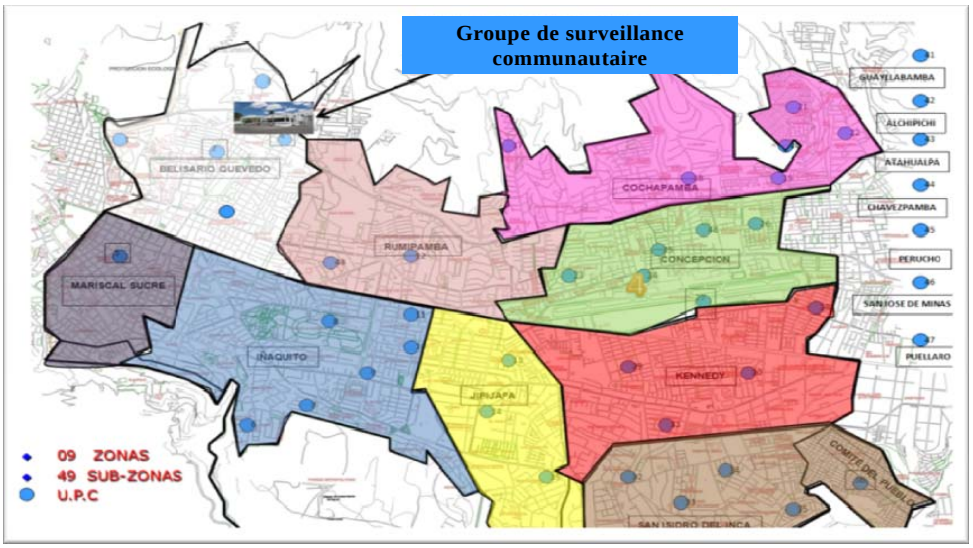

Source : Police nationale.
Création : SENPLADES.

Chaque quartier compte approximativement huit commissariats auxquels est affecté un nombre spécifique de policiers chargés d'assurer la sécurité et l'ordre public.

Figure VI
Sécurité publique et appareil judiciaire

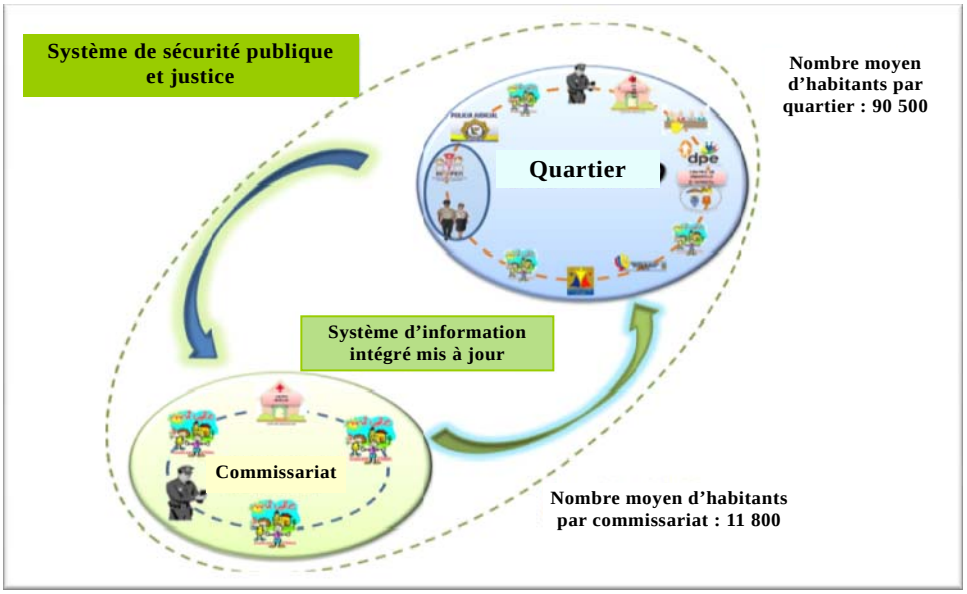

Source : Police nationale.
Création : SENPLADES.

Changements institutionnels dans les forces armées et la police

La Constitution de 2008 a permis d'appréhender différemment la notion de « sécurité publique » en Équateur. La législation est conçue de façon à orienter le rôle que les agents de la force publique ont à jouer dans la transformation du pays. Les changements les plus importants apportés à la Constitution se trouvent aux articles 158 et 159 qui disposent que les forces armées et la police nationale sont des institutions chargées de protéger les droits et les libertés des citoyens et les garanties dont ils bénéficient devant obéir aux ordres et dépourvues de pouvoir délibérant et qu'elles doivent s'acquitter de leur mission sous la responsabilité des autorités civiles, en conformité avec la Constitution.

La Constitution définit les forces armées comme les garantes de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale et insiste sur la contribution qu'elles doivent désormais apporter au développement national. Ce tournant doctrinal vise à modifier l'approche militariste, axée sur l'armement, et à renforcer les capacités d'un corps unifié et discipliné, à même de servir les intérêts nationaux. À cet égard, la Constitution assigne à la police nationale le rôle d'assurer la protection intérieure et le maintien de l'ordre public, conformément à l'idée d'une force démilitarisée garante des droits fondamentaux.

L'article 168 de la Constitution dispose que les membres des forces armées et de la police nationale sont jugés par les tribunaux ordinaires. Conformément à cette disposition, tous les tribunaux militaires ou de police ont été intégrés à l'appareil judiciaire et les responsables de crimes commis dans un contexte militaire ou policier sont donc jugés par les tribunaux ou les cours du système de justice pénale.

Cet assujettissement de l'autorité militaire à l'autorité civile vise notamment à faire en sorte que cette dernière protège la démocratie et que les agents de la force publique contribuent à l'édification d'une société égalitaire et dépourvue de laissés-pour-compte où la cohésion soit forte. L'existence même de cette règle ainsi que les efforts déployés pour mettre en œuvre les dispositions de la Constitution témoignent à l'évidence d'un progrès.

En tenant compte de ce qui précède et de l'objectif de l'Équateur d'édifier une société axée sur le bien-être de sa population et répondant à ses besoins élémentaires, dans un cadre solidaire, respectueux de tous et juste, il apparaît bien que l'action en faveur du désarmement peut contribuer de façon essentielle au développement. Pour atteindre les objectifs du développement, il est essentiel de renoncer à tout ce qui est susceptible de freiner celui-ci, et notamment aux achats superflus d'armes, et par conséquent de mettre au point des mesures allant dans ce sens.

Outre la relation liant désarmement et développement, il convient d'envisager celle qui unit développement et paix. La recherche du bien-être social ne va pas sans la promotion d'une société dans laquelle l'harmonie prévaut entre ses membres, et qui sait se prémunir contre les menaces pesant sur sa stabilité économique et financière mais aussi sur la coexistence, en général.

Guatemala

[Original : espagnol]
[3 mai 2011]

En raison de sa situation géographique et de sa dynamique sociale interne, le Guatemala fait face à de nombreuses menaces qui mettent en danger la sécurité de sa population et la gouvernance démocratique du pays.

Le commerce illicite florissant d'armes à feu qui est pratiqué dans la région est lié au trafic de drogues, dont il est largement dépendant : tandis que les drogues sont envoyées vers le Mexique, au nord, et les États-Unis, les armes sont acheminées vers le sud.

Il ne fait aucun doute que la violence et la criminalité nuisent à la productivité du pays, freinant sa croissance économique et limitant l'accroissement de son produit intérieur brut.

Bien qu'un accord de paix ait été signé il y a 15 ans pour mettre fin au conflit armé qui déchirait le pays, l'accès accru aux armes à feu, qu'elles soient obtenues auprès de sources légitimes ou par le biais de ventes illégales, a provoqué une intensification de la violence armée.

La situation a néanmoins évolué depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les armes et munitions (décret n° 15-2009). Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réduction de la prolifération des armes à feu et des munitions au Guatemala, le renforcement des contrôles sur le commerce des armes et l'octroi des permis de détention et de port d'armes, et la diminution des taux d'homicide par arme à feu et du volume des importations d'armes.

D'après la Direction générale du contrôle des armes et des munitions, les importations d'armes au Guatemala ont baissé de 30 % entre 2008 et 2009, de 53 %

entre 2009 et 2010 et de 40 % dans les quatre premiers mois de 2011 par rapport à 2010.

Les importations de munitions ont baissé de 54 % entre 2008 et 2009, de 2 % entre 2009 et 2010 et de 50 % dans les quatre premiers mois de 2011 par rapport à 2010.

Le nombre d'armes à feu entreposées à la Direction générale du contrôle des armes et des munitions qui faisaient l'objet d'une procédure judiciaire était de 7 130 en 2009, 6 832 en 2010 et 2 170 durant les quatre premiers mois de 2011.

La pauvreté et les inégalités qui marquent le Guatemala, imputables à des tendances historiques héritées, posent de graves problèmes pour l'État et requièrent l'attention immédiate du Gouvernement, lequel a fait de nombreux efforts pour atténuer les effets de la pauvreté sur les personnes les plus vulnérables. Il est par ailleurs indéniable que la violence armée entrave le développement, décourage les investissements, limite les moyens dont disposent les établissements de santé pour soigner les malades et réduit les chances que des organismes multilatéraux et des organisations non gouvernementales contribuent au développement dans les zones à haut risque.

Les personnes les plus touchées par ce fléau restent les enfants, les jeunes et les femmes, en particulier dans les zones urbaines à forte densité de population, les zones où le trafic de drogues prolifère et les zones frontalières. L'expérience a montré que la violence avait une influence sur les niveaux d'impunité et de peur et qu'elle entravait le renforcement de l'état de droit.

Dans ce contexte, le Guatemala soutient fermement les efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'un désarmement général et complet, et appuie sans réserve l'adoption de diverses initiatives en ce sens, ainsi que la création d'instruments politiques ou juridiques à caractère contraignant sur cette question et leur mise en œuvre aux niveaux international, régional, sous-régional et national, en réaffirmant son attachement à leurs buts et principes.

Le Guatemala partage l'opinion exprimée par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement dans son rapport, selon laquelle le désarmement et le développement comptent parmi les principaux instruments permettant de créer des conditions de sécurité et de bien-être. Il reconnaît également que, en favorisant le progrès économique et social et en suscitant une conjoncture propice, les politiques et programmes de développement contribuent à éradiquer la pauvreté et à dynamiser la croissance économique.

Comme il est indiqué au paragraphe 61 du rapport, le désarmement a un rôle déterminant à jouer dans le processus de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit. Le Guatemala en a fait l'expérience directe, ayant achevé en 2005 l'établissement de son plan national de déminage, qui prévoyait la destruction des restes explosifs de guerre, et a été déclaré pays exempt de mines antipersonnel. Il a ainsi aidé à éliminer le risque que ces restes représentaient pour les habitants des régions concernées, ce qui a favorisé le retour et la réinstallation en toute sécurité des personnes déplacées par le conflit armé interne.

Le Guatemala estime que l'assistance apportée par la communauté internationale aux programmes destinés à prévenir et combattre la violence et à

promouvoir le développement devrait être proportionnelle aux fonds investis par les pays développés dans la fabrication et le commerce des armes. De fait, s'attaquer de manière satisfaisante aux problèmes causés par la violence et les intégrer dans les programmes de développement est un défi majeur pour les États.

Pour faire face à cette réalité, le Gouvernement actuel a mené une action nationale axée sur l'éducation, la santé et le développement, moyens importants de lutter contre les conditions qui suscitent la violence et le recours aux armes et qui exige que les forces de sécurité soient suffisamment armées pour pouvoir garantir la paix et la sécurité nationales. Il convient de garder à l'esprit qu'investir davantage dans le développement social améliorera la sécurité.

Le Guatemala est conscient du fait que les politiques et programmes visant à limiter l'accès et le recours aux armes à feu peuvent également contribuer à réprimer la délinquance violente.

On notera également que la question des armes à feu au Guatemala et dans le reste de l'Amérique centrale transcende les frontières régionales et nationales. Partant, elle nécessite le ferme appui de la communauté internationale, qui a pris conscience du fait que les stratégies visant à interrompre le trafic de drogues du sud vers le nord devaient s'accompagner d'efforts accrus pour intercepter les flux d'armes illicites dans le sens inverse.

À cet égard, et compte tenu du fait que la détention d'armes est étroitement liée à la criminalité organisée, la diminution durable de la demande d'armes dépendra des progrès réalisés dans la lutte contre la criminalité organisée et la réduction des flux d'armes illicites. Il faut pour cela entreprendre un effort conjoint, car on ne peut plus aujourd'hui agir de manière unilatérale.

Mesures adoptées et actions entreprises au cours des 18 derniers mois en vue du désarmement et de la promotion du développement social au Guatemala

L'État est intervenu sur plusieurs fronts, tant au niveau politique qu'opérationnel, et a associé la société civile à ses initiatives, reconnaissant qu'elle était un acteur incontournable de la formulation et de la mise en œuvre de solutions adéquates. Les mesures prises comprennent notamment celles énoncées ci-après.

Accords, commissions et renforcement des institutions

L'Accord national pour la promotion de la sécurité et de la justice a été signé, portant création de la Commission pour la prévention et la réduction de la violence armée. Cette dernière est chargée de promouvoir la formulation et la mise en œuvre de politiques de désarmement et de contrôle des armes, et d'encourager l'adoption d'une démarche globale et ouverte pour réduire la violence armée et promouvoir le développement en soutenant l'intégration de programmes de réduction de la violence dans les politiques de développement nationales.

La politique de sécurité nationale a été définie et sera sous peu approuvée par le Conseil national de sécurité; la Commission de réforme politique a été créée, et des conseils de sécurité locaux de la Police civile nationale ont entrepris des activités de communication et de renforcement institutionnel. La Police civile élabore actuellement, avec la Direction pour le contrôle des armes et des munitions, le plan opérationnel pour l'établissement de son registre des armes.

Les autorités judiciaires, le ministère public, la Police civile nationale, l'Institut national des sciences médico-légales et la Direction générale du contrôle des armes et des munitions ont établi un protocole interinstitutionnel, avec l'aide et la participation de l'Institut d'enseignement pour le développement durable (IEPADES) – organisation de la société civile qui milite en faveur d'un maniement approprié des armes à feu qui font l'objet d'une procédure judiciaire. La société civile a également contribué à la gestion, à la classification et à la systématisation du registre des empreintes balistiques tenu par la Police civile nationale.

Instruments juridiques

La nouvelle loi sur le contrôle des armes et munitions (décret n° 15-2009) a été approuvée. Le règlement y relatif, qui est entré en vigueur le 7 avril 2011 par l'adoption de l'accord gouvernemental n° 85-2011 et habilite la Direction générale du contrôle des armes et des munitions à délivrer des certificats d'utilisateur final, marque une étape importante vers une efficacité accrue des systèmes de contrôle existants.

Un groupe technique multisectoriel créé au sein du Congrès de la République a été chargé d'examiner les amendements à apporter éventuellement à la loi sur le contrôle des armes et munitions (décret n° 15-2009), et le décret n° 52-2010, qui réglemente le fonctionnement des services de sécurité privés et établit des instruments visant à mieux contrôler les organismes privés et les armes auxquelles ils ont accès, a été approuvé. La loi sur l'accès à l'information de 2010 renforçant la transparence des procédures de gestion des affaires publiques a été promulguée. Un protocole relatif au traitement des armes et de leurs indicateurs a été établi en 2010 mais n'a pas encore été approuvé par les autorités compétentes.

Autres mesures

En vue du désarmement, plus de 6 500 armes ont été détruites en 2010, destruction qui a été certifiée par l'ONU par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. En ce qui concerne les programmes binationaux de prévention et de contrôle de l'usage des armes, le Guatemala, en sa qualité de Président *pro tempore* du Système d'intégration de l'Amérique centrale, a accordé une attention prioritaire à la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale et mis l'accent sur la lutte contre la criminalité, la prévention et le renforcement institutionnel, en particulier au regard du commerce illicite d'armes.

Mesures de prévention et de développement

Programmes de prévention de la violence et de développement : en 2010, 904 621 familles vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté et 2 463 349 enfants de 0 à 15 ans ont bénéficié du programme de transfert conditionnel *Escuelas seguras* (« écoles sûres »); 250 000 jeunes ont participé au programme *Escuelas abiertas los fines de semana* (« écoles ouvertes le week-end »); et le programme *Bolsa solidaria* (« panier solidaire ») a contribué à assurer la sécurité alimentaire de 358 000 familles.

Ces activités privilégient certains groupes se trouvant dans des situations à risque, dans le but de les faire associer à des programmes qui dirigent les personnes et les communautés vers des choix de vie non violents; aborder ainsi une question

complexe sous l'angle de la prévention contribue à promouvoir l'exercice des droits fondamentaux, y compris le droit à l'alimentation et le droit à l'éducation.

Parmi les autres programmes mis en œuvre figurent *Barrios seguros* (« quartiers sûrs »), *Municipios seguros* (« municipalités sûres ») et *Comisarías modelo* (« commissariats modèles »), ainsi que des programmes binationaux de prévention et contrôle de l'usage des armes.

Résumé des vues du Guatemala

La violence et la criminalité nuisent à la productivité des pays, ce qui freine leur croissance économique et l'accroissement de leur produit intérieur brut.

Par conséquent, le Guatemala soutient fermement les efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'un désarmement général et complet et appuie sans réserve l'adoption de diverses initiatives en ce sens et la création d'instruments politiques et juridiques à caractère contraignant et leur mise en œuvre aux niveaux international, régional, sous-régional et national, en réaffirmant son attachement à leurs buts et principes.

Le Guatemala partage l'avis exprimé par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement dans son rapport, selon lequel le désarmement et le développement comptent parmi les principaux instruments permettant de créer des conditions de sécurité et de bien-être.

Le Guatemala considère que le niveau de l'assistance apportée par la communauté internationale aux programmes destinés à prévenir et combattre la violence et à promouvoir le développement devrait être proportionnel aux fonds investis par les pays développés dans la fabrication et le commerce des armes.

La question des armes à feu au Guatemala et dans les autres pays d'Amérique centrale transcende les frontières régionales et nationales.

Compte tenu du fait que la détention d'armes est étroitement liée à la criminalité organisée, la diminution durable de la demande d'armes dépendra des progrès réalisés dans la lutte contre ce phénomène et contre les flux d'armes illicites. Il faut pour cela entreprendre un effort conjoint, car on ne peut plus aujourd'hui agir de manière unilatérale.

Bien que la pauvreté en soi ne déclenche pas la violence, il est évident que les situations dans lesquelles le niveau de développement est faible et les institutions sont mal assurées lui offrent un terrain propice. Pour la réduire, il est donc essentiel de renforcer les moyens dont dispose l'État pour contrôler les risques liés à la présence d'armes à feu et la facilité d'accès à ces armes.

Afin de promouvoir la prévention de la violence armée il faut que toutes les institutions publiques et celles de tous les États de la région, notamment ceux qui produisent des armes, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de prévention et de réduction de la violence et soutiennent la société civile dans leurs domaines de compétence.

Guyana

[Original : anglais]
[27 mai 2011]

Le Gouvernement guyanien félicite de l'adoption de la résolution 65/52, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement », et est conscient de la teneur du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement de 1987 (voir A/59/119), auquel il souscrit.

Les autorités sont résolues à répondre à l'invitation que leur a faite l'Assemblée générale de communiquer au Secrétaire général des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements. Ces considérations sous-tendent en grande partie les orientations en matière de lutte contre la pauvreté définies par le père fondateur du Guyana, S. E. Cheddi Jagan (aujourd'hui décédé), qui les a présentées au Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague, du 6 au 12 mars 1995 dans un projet intitulé « A New Global Human Order » (« Un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain »). Ce projet a influencé la stratégie de développement actuelle du Guyana, qui repose sur la stratégie de développement à faible émission de carbone et la stratégie de réduction de la pauvreté mises en œuvre par le Gouvernement actuel depuis 1992.

Le Gouvernement reconnaît qu'il existe une synergie entre les conflits armés et le détournement des ressources économiques à des fins militaires, au détriment de l'aide au développement des pays en développement. Ainsi qu'il est souligné dans « Un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain », il suffirait, pour instaurer un monde meilleur, qu'un faible pourcentage des fonds investis chaque année dans la course aux armements soit consacré à des objectifs de paix et de développement et qu'une part infime des budgets nationaux des pays développés soit affectée à l'aide au développement des pays en développement. Ainsi le Programme des Nations Unies pour le développement a-t-il fait observer qu'une réduction annuelle de seulement 3 % des dépenses militaires effectuées dans les années 90 aurait permis d'accumuler un « dividende de paix » de 1 milliard de dollars.

Par conséquent, le Gouvernement guyanien fait siennes les dispositions du paragraphe 4 de la résolution 65/52, qui encourage « la communauté internationale à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à souligner la contribution que le désarmement pourrait apporter à cet égard lorsqu'elle passera en revue les progrès accomplis en la matière, en 2011, ainsi qu'à faire de plus grands efforts pour intégrer les activités concernant le désarmement, l'action humanitaire et le développement ». À cet égard, le programme stratégique guyanien de réduction de la pauvreté 1 et sa version ultérieure, le programme 11 (2008-2012), ont contribué à réduire la pauvreté et à étendre l'accès aux services afin que les pauvres et les personnes vulnérables puissent en bénéficier équitablement et ont élargi les garanties de protection sociale, ce qui devrait permettre au Guyana de remplir quatre des huit objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ces deux programmes reposent sur des orientations très similaires à celles énoncées par M. Jagan dans « Un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain » et posent expressément que ce sont les règlements pacifiques et non les conflits armés qui

permettront de réduire les dépenses militaires et de faciliter ainsi la fourniture d'une aide au développement aux pays en développement tel le Guyana.

Comme l'a fait observer M. Jagan, les principales composantes des problèmes auxquelles le Guyana fait face et, partant, les solutions à ces problèmes, sont hors du contrôle du pays. En dépit de notre fermeté et de notre volonté politique de persévérer, nos efforts ne sauraient porter leurs fruits à moins d'être sensiblement et concrètement appuyés par la communauté internationale. Le règlement pacifique des conflits s'inscrit dans le droit fil de cette notion d'appui de la communauté internationale puisque, contrairement au conflit armé, il permet d'allouer davantage de fonds aux pays en développement.

Le rapport présenté par le Guyana en mai 2010, au titre de l'examen périodique universel, décrit les efforts déployés par le pays en vue de réduire la pauvreté, d'instaurer la stabilité économique, politique et sociale et de défendre et protéger les droits de l'homme.

Liban

[Original: arabe]
[20 mai 2011]

Le Liban a toujours appuyé les instruments relatifs au désarmement en général et à la non-prolifération des armes de destruction massive en particulier, car de telles armes constituent une menace pour la sécurité et la paix et les sommes consacrées à leur acquisition pourraient contribuer à faire progresser divers domaines du développement.

Le Liban est en proie à la violence armée et, pour soulager les souffrances qu'elle provoque, a besoin de toute l'assistance possible. Malgré les problèmes militaires et les difficultés en matière de sécurité que connaît actuellement le pays et les lourdes tâches que l'armée doit assumer tant aux frontières qu'à l'intérieur du pays pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, le Liban utilise tous les moyens dont il dispose pour promouvoir le développement économique et social.

Cette question concerne aussi certains autres ministères, dont l'opinion peut être sollicitée.

Mexique

[Original: espagnol]
[31 mai 2011]

Le Mexique estime que le désarmement et le développement sont des problèmes que se doit de résoudre la communauté internationale au titre de la question du développement, de la lutte contre la pauvreté et de l'élimination des maladies qui affligent l'humanité.

Le Mexique est conscient de la relation symbiotique qui existe entre le désarmement et le développement et du rôle crucial de la sécurité à cet égard et s'inquiète de voir consacrer à des fins militaires, au niveau mondial, des ressources toujours plus importantes qui pourraient être allouées au développement. C'est

pourquoi il soutient les initiatives favorisant le respect effectif des engagements pris en matière de désarmement et de développement.

Le Mexique est fermement convaincu que le respect effectif des engagements internationaux découlant des accords existants sur le désarmement et le contrôle des armes peut aider à obvier aux effets négatifs sur le développement social et économique.

Le Mexique prend note du fait que le Secrétaire général a invité les États Membres à lui communiquer des renseignements sur les mesures prises et les efforts déployés pour consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart toujours croissant entre pays développés et pays en développement, et souhaite fournir les renseignements suivants :

- Le Gouvernement mexicain fait actuellement des progrès importants en matière d'accès universel aux services de santé et à une éducation de qualité et réduit notablement l'extrême pauvreté grâce à une action coordonnée des divers services sociaux aux trois échelons de l'administration;

- La politique sociale du Mexique encourage l'adoption de mesures intégrées et coordonnées afin de maximiser leur effet et d'optimiser l'utilisation des ressources;

- De 2007 à 2009 – trois premières années du mandat du Président Felipe Calderón –, les ressources disponibles affectées au développement social ont augmenté de 19 % en termes réels;

- Au Mexique, la politique sociale est l'une des priorités du Gouvernement fédéral, à la fois par rapport aux autres secteurs et en vertu de la loi sur le développement social, qui interdit de diminuer, en termes réels, le budget alloué au développement social par rapport à l'exercice précédent. Ce budget doit par ailleurs à tout le moins suivre l'augmentation estimée du produit intérieur brut;

- Le Gouvernement mexicain a adopté une stratégie intégrée, intitulée « Vivre mieux », qui comprend l'ensemble des programmes et mesures mis en œuvre au titre de sa politique sociale. Cette stratégie a permis de créer des sources de revenus dans les zones de très grande pauvreté du pays; d'élargir l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'alimentation et à un logement décent pour les populations à faible revenu; et d'améliorer les infrastructures de base;

- Les grandes lignes de la stratégie « Vivre mieux » sont les suivantes : renforcement des capacités des Mexicains; mise en place d'un réseau de protection sociale qui aide les Mexicains à faire face à divers aléas; établissement de liens entre politique sociale et politique économique afin de stimuler les capacités et les compétences des Mexicains et les aider à s'engager avec succès dans le développement économique; et mise en valeur de l'environnement, en vue de l'améliorer pour le rendre propice à un développement véritable;

- Les dépenses consacrées au développement social ont augmenté au Mexique au cours des deux dernières décennies, avec une croissance réelle de 276 % entre 1990 et 2007. De 1990 à 1994, les dépenses sociales ont augmenté de 91 %; de 1994 à 1995, elles ont diminué de 23 %; puis elles ont de nouveau

augmenté entre 1996 et 2007, passant en valeur nominale de 537 milliards à 1 136 milliards de pesos;

- En pourcentage du montant total des ressources disponibles, les dépenses consacrées au développement social sont passées de 38 % en 1990 à 57,2 % en 2010;
- En 2010, un total de 1 476 862 200 000 pesos a été alloué au développement social;
- L'éducation a bénéficié de 33,6 % des ressources totales; les soins de santé, de 24,1 %; la sécurité sociale, de 22,9 %; l'aménagement urbain, le logement et le développement régional, de 11,4 %; l'aide sociale, de 5 %; et les réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de 3 %.

Portugal

[Original: anglais]
[24 août 2011]

Entre 2007 et 2010, le Portugal a investi au total 22 435 euros dans des projets de déminage en Angola et dans d'autres pays en développement. Une stratégie nationale révisée pour la sécurité et le développement a été adoptée en 2009. Cette stratégie est axée sur la cohérence et l'efficacité et garantit une meilleure coordination de tous les programmes mis en œuvre par le Portugal, tout en promouvant une vision plus large et en renforçant la priorité accordée par le Portugal à la sécurité humaine, objectif majeur de sa politique de coopération.

Qatar

[Original: anglais]
[12 mai 2011]

Le Gouvernement de l'État du Qatar considère qu'il ne possède pas d'armes de destruction massive et a adhéré à tous les traités interdisant ces armes. En ce qui concerne les armes classiques, l'État du Qatar n'en possède que la quantité nécessaire pour assurer sa sécurité et sa souveraineté, compte tenu de la situation internationale et régionale. Cette politique se traduit par un budget dévolu à l'armement, se limitant à la réalisation de cet objectif. Les projets de développement économique et social progressent par conséquent à un rythme accéléré dans le pays en vue du développement de la nation et de la prospérité de ses citoyens.

Ukraine

[Original: russe]
[6 mai 2011]

La mise en œuvre par l'État d'un programme spécial pour la période allant de 2008 à 2017 en vue de l'élimination des munitions classiques, et d'un autre programme spécial pour la période allant de 2010 à 2014 en vue de l'élimination des

composants de propergols liquides pour missiles a largement réduit les stocks de munitions et de mélanges dont l'utilisation et le stockage n'étaient plus possibles.

Un dialogue avec des représentants de l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) au sujet d'une éventuelle aide internationale permettant de financer la destruction de munitions et de mines antipersonnel PFM-1 a également eu des résultats positifs.

L'Ukraine coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) concernant l'élimination de stocks de mélanges, financée par des pays donateurs de l'OSCE. Un contrat international en vue de l'élimination de mélanges, signé par le Ministère ukrainien de la défense, l'OSCE et les représentants d'intérêts russes et financé par des pays donateurs de l'OSCE, est en cours d'exécution.

Créer les conditions permettant d'éliminer plus rapidement les missiles, munitions et composants de propergols pour missiles excédentaires des arsenaux, bases et installations de stockage qui doivent être démantelés au cours de la période 2011-2012 est pour le Ministère ukrainien de la défense une priorité, tout comme l'est le respect des obligations internationales de l'Ukraine à l'égard de l'OSCE, de la NAMSA et de la Fédération de Russie en matière d'élimination des munitions et mélanges excédentaires.

Zambie

[Original: anglais]
[21 juin 2011]

Présentation

La Zambie a continué d'appuyer les différents mécanismes créés au sein du système des Nations Unies en vue de coordonner les questions de désarmement et de développement, notamment l'Équipe de lutte antimines, le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères et le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ces mécanismes visent à assurer que la relation entre le désarmement et le développement est prise en compte dans leurs domaines d'action respectifs grâce à l'implication de tous les acteurs concernés au sein du système des Nations Unies. Par conséquent, la Zambie fournit systématiquement au Secrétaire général les informations pertinentes.

La Zambie est consciente des difficultés auxquelles le monde est confronté en ce qui concerne le développement, la lutte contre la pauvreté et l'élimination des maladies qui affligent l'humanité. À cet égard, on ne saurait surestimer l'importance de la relation symbiotique entre le désarmement et le développement et le rôle important de la sécurité, non plus que la préoccupation concomitante que suscite l'augmentation constante des dépenses militaires mondiales, absorbant des ressources qui pourraient autrement être consacrées au développement. Il s'ensuit que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la relation entre le désarmement et le développement et continuer par conséquent à coordonner et encourager la coopération entre ses départements, organismes et bureaux compétents. Il faut cependant garder à l'esprit que ce n'est que lorsque la paix sera garantie et durable que le désarmement pourra devenir réalité et les ressources

dégagées être consacrées au développement. La position de la Zambie concernant la relation entre le désarmement et le développement, telle que la présente la résolution 65/52 de l'Assemblée générale, peut donc se résumer comme suit.

Résumé de la position de la Zambie sur la relation entre le désarmement et le développement

Le renforcement de la sécurité grâce à des mécanismes instaurant un climat de confiance aux niveaux tant bilatéral que multilatéral est un aspect important des initiatives en faveur du désarmement et doit être encouragé pour favoriser la consolidation du partenariat avec le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. En outre, les initiatives régionales et sous-régionales doivent être axées sur un large éventail de questions, en vue de prévenir la propagation des armes de destruction massive, d'enrayer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, de promouvoir l'adoption de mesures de confiance en matière de sécurité et de promouvoir les perspectives et le succès des zones exemptes d'armes nucléaires, par exemple la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique établie par le Traité de Pelindaba.

Il importe de promouvoir et de créer des conditions propices à la coopération économique, scientifique et technologique par le biais des mesures suivantes :

a) Créer des conditions favorisant la collaboration aux niveaux régional et international;

b) Veiller au respect des principes de transparence et de responsabilité dans les efforts visant à contribuer à la mise en valeur des ressources humaines;

c) Prévoir des cours de formation, des missions d'experts et des visites scientifiques;

d) Développer au niveau national les compétences et ressources qui faciliteront le renforcement et l'amélioration des capacités nationales.

Il convient de prévenir les conflits et de s'employer à consolider la paix aux niveaux tant bilatéral que multilatéral.

L'éducation, la sensibilisation et la recherche doivent viser à renforcer la compréhension globale des multiples facettes de la question de la relation entre le désarmement et le développement.

Toutes les questions relatives au désarmement, au développement et à la sécurité doivent être traitées dans un cadre international multilatéral en s'inspirant des objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation de cet idéal dépend également de l'existence d'une volonté politique, de la disponibilité de ressources suffisantes ainsi que de la mise en place d'une coordination et d'une coopération efficaces et continues entre les départements, organismes et bureaux compétents des Nations Unies.

Il est indispensable de renforcer les groupes d'orientation de haut niveau consacrés au désarmement et au développement afin d'encourager les départements et organismes concernés à mettre en commun et apprendre les meilleures pratiques afin d'améliorer et de renforcer la coopération, la coordination et la programmation commune.

Conclusion

La simple réduction des dépenses militaires ne permet pas nécessairement en soi de dégager des ressources supplémentaires pour le développement; il faut pour ce faire que les décisions politiques pertinentes soient prises au niveau national. En outre, une augmentation des dépenses militaires ne correspond pas forcément à une augmentation de la quantité d'armements. La technologie progressant et devenant plus complexe, des armes plus coûteuses ont en effet tendance à s'arroger une part croissante des dépenses militaires. Il faut également mentionner que la survenue plus fréquente de catastrophes naturelles et anthropiques met largement à contribution les forces armées, dont l'aide est de plus en plus sollicitée pour les activités de reconstruction et de relèvement, ce qui nécessite également une augmentation des investissements dans les ressources humaines et la technologie.